



GUIDE DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES DE POISY

A DESTINATION DES
ASSOCIATIONS DE LA
COMMUNE



LOCATION D'UNE SALLE MUNICIPALE **MAIRIE DE POISY**

Vous êtes une association dont le siège social est enregistré à Poisy et vous souhaitez réserver une salle.

Contact

Pour tout renseignement ou demande de réservation, nous vous remercions de contacter le service Culture et Vie Associative **uniquement** par mail vieassociative@poisy.fr
Une réponse vous sera apportée dans les plus brefs délais.

Occupation récurrente

Si vous souhaitez une réservation récurrente sur toute la saison, merci de nous contacter en mars / avril pour vous inscrire à la commission d'attribution des salles du mois de juin.

Occupation dans le cadre d'une activité associative exceptionnelle (réunion, AG, inscriptions etc).

Merci de nous transmettre la demande par mail **minium 15 jours avant la date de réservation**. Merci de préciser le sujet de la réservation, les jours souhaités, horaires et nombre de personnes attendues.

Occupation dans le cadre d'une animation payante (repas, loto, spectacle)

Une mise à disposition gratuite du Forum OU de la Grenette est proposée pour chaque association du territoire par année civile. Toute demande supplémentaire sera facturée selon les tarifs de la collectivité en vigueur.

Assurance

Une attestation de responsabilité civile vous sera demandée en début d'année pour couvrir toutes vos réservations de l'année en cours.

Remise en état de la salle

Le locataire s'engage à nettoyer les locaux et à les remettre en état après usage : rangement du matériel utilisé (tables, chaises), nettoyage de l'office de cuisine si nécessaire et de tous les appareils mis à disposition (frigo, plaques électriques).
La disposition doit être identique à celle de l'état des lieux d'entrée.

Remise des moyens d'accès

Les clés ou badges d'accès sont à **retirer en Mairie le matin même ou précédant la location du lundi au vendredi de 8h30 à 12h**. Elles sont à rapporter en main propre le matin ouvré suivant la location. Toute perte de clef vous sera facturée.

Vous ne pouvez accéder aux espaces que dans les plages horaires qui ont été réservées et spécifiées dans le contrat de location.

Pour information, le Podium n'est pas ouvert à la location des particuliers. Si vous souhaitez le louer dans le cadre associatif ou d'un événement d'entreprise, vous pouvez nous adresser un mail à contact@podium-poisy.fr



LISTE DES SALLES

A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

- Le Forum : 151 Route Charles Perrault
- L'espace rencontre : 210 route du Collège
- La salle Clairière (anciennement local Halpade) : 56 Route de Lovagny
- La salle Croix des Places : 100 route du Macully
- La salle de la Grenette : 68 route de l'Ecole d'Agriculture
- La maison des associations : 82 route de l'Ecole d'Agriculture